DIPLOME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier si plus de 3 ans d'exercice en tant qu'AS, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.

SE RENDRE l'IFAS D'AUXERRE

L'IFAS se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre

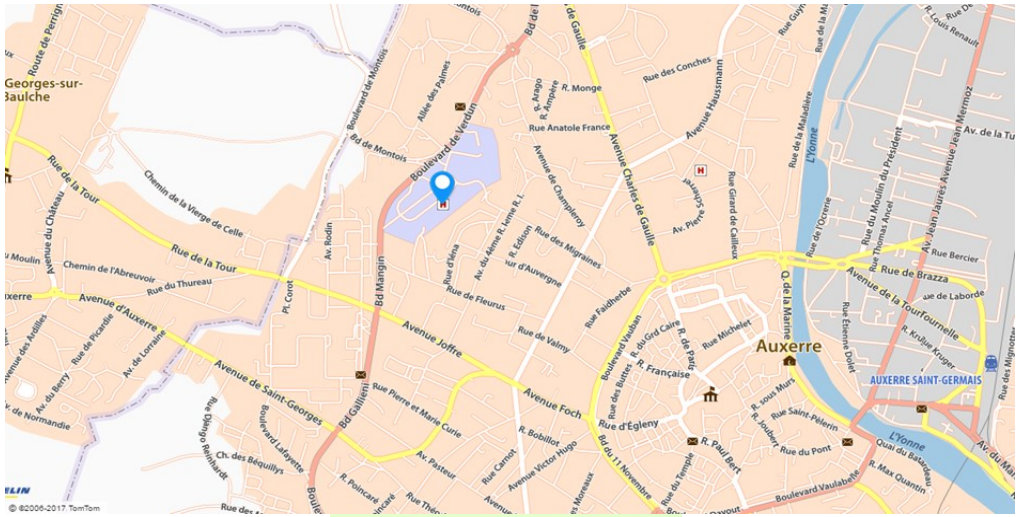

Contact
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
2 Boulevard de Verdun
BP 69
89011 AUXERRE CEDEX
☎ 03 86 48 47 17
03 86 48 47 44
Mail : ifas@ch-auxerre.fr
www.ght-unyon.fr
SIRET : 268 900 057 00061
N° Act : Z2689P000889
APE : 8542

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

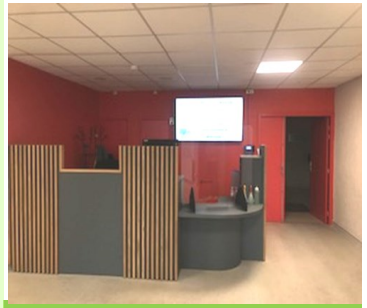

GROUPEMENT HOSPITALIER unyon CH D'AUXERRE

ifsi Institut de formation en Soins Infirmiers AUXERRE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

FORMATION AIDE SOIGNANTE

Cursus Partiel

(Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture 2006)

L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves .

🖉 **Taux d'obtention du diplôme 2022 : 95 %**

CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
(il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture avant 2021

EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre (https://www.ght-unyon.fr/)

Les épreuves de sélection se déroulent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre.

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .

Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)
- Vaccination complète contre la Covid-19

FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à 2 813 euros pour les personnes en promotion professionnelle.

Différents types de prise en charge sont proposés en fonction de votre statut :

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), pôle emploi, l'employeur,… .

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour connaître les différents organismes de prise en charge.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: **ifas@ch-auxerre.fr**

DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 10 semaines d'enseignement théoriques en cours: 329 H

Tous les cours sont en présence obligatoire .

- 7 semaines d'enseignement clinique en stage: 245H

Soit un total de 574 H d'enseignement théorique et clinique. .

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP 2006) disposent d'un allègement de formation.

Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 2: Repérage et prévention des situations à risque.

Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève sera apte à:

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aigue ou stabilisé)
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au seins d'une équipe pluri-professionnelle.

LES MODALITES D'EVALUATION

A l'IFAS:

Les évaluations sont individuelles ou en groupe.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

En stage:

Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par le tuteur de stage.

Au terme des stages, le bilan des acquisitions est réalisé : l'élève doit obtenir une note au moins égale à la moyenne à chaque compétence.

MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES

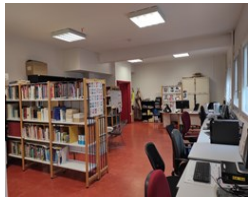

Centre de documentation

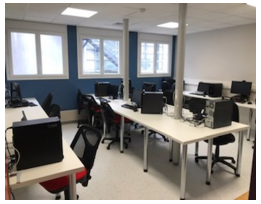

Salle informatique

Salle de cours

Salle de TP

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, cadres de santé et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, Kinésithérapeutes,…) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

RESTAURATION

RELAIS H : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais)

SELF HOPITAL : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

ESPACE REPAS à l'I.F.S.I. : « Repas tiré du sac ».